SÉANCE DU 04.07.2025

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre:
Marc RIES,
Échevins:
Marie-Claire RUPPERT,
Olafur SIGURDSSON,
Conseillers:
Claude BODEN,
Marc BOSSELER,
Hugo DA COSTA,
Fernande KLARES-GOERGEN,
Patrick LAMHÈNE,
Jean-Pierre MEISCH,
Lynn ZOVILÉ,
Excusé:
Reinhold DAHLEM,
Secrétaire communal:
Steph HOFFARTH.

Deutsche Übersetzung:

Séance à huis clos (1 point):

A. AFFAIRES DE PERSONNEL:

a. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du service urbanisme et environnement, relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Le conseil communal procède à la nomination définitive d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe technique, au service urbanisme et environnement, ceci avec effet rétroactif au 1er mai 2025.

Séance publique (20 points):

1. PACTE CLIMAT:

1.1. «Leitbild».

Le conseil communal approuve le «Leitbild 2.0.» de la commune de Betzdorf, tel que présenté par Monsieur Sam BEHLER. En 2021 la commune avait signé le Pacte Climat 2.0. Par cette prolongation, la commune a réaffirmé ses objectifs et renforce ses actions dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de l'économie circulaire, de la production locale d'énergies renouvelables, de la mobilité ainsi que de la sensibilisation des citoyens et des entreprises. En outre, elle s'engage à atteindre, et si possible dépasser, les objectifs fixés dans le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat («PNEC») pour la période 2021–2030.

2. COMPTABILITÉ:

2.1. Etat des restants 2024.

Le conseil communal approuve l'état des restants pour l'exercice 2024, au montant de 21.524,03€ et les décharges proposées au montant de 2.366,10€.

2.2. Approbation de recettes.

Le conseil communal approuve les recettes au montant de 8.167.354,98€.

2.3. Subsides ordinaires aux associations locales.

Le conseil communal vote les subsides ordinaires 2024 pour les associations locales, comme suit:

Associations culturelles	Subside
Fanfare de Mensdorf	2.700,00 €
Fanfare d'Olingen	2.700,00 €
Fanfare de Mensdorf, supplément pour «11 à 20 jeunes» (16 jeunes < 18 ans)	600,00 €
Fanfare d'Olingen, supplément pour «11 à 20 jeunes» (12 jeunes < 18 ans)	600,00 €
Chorale Betzdorf	500,00 €
Chorale Mensdorf	1.000,00 €
Chorale Roodt/Syre	1.000,00 €
Total	**9.100,00 €**

Associations diverses	Subside
Association des Parents d'Elèves	500,00 €
Club des Jeunes Betzder	500,00 €
Club des Jeunes Mensdorf	500,00 €
Widdebierger 50+	500,00 €
Gaart an Heem Mensdorf	500,00 €
Gaart an Heem Olingen	500,00 €
Guiden a Scouten Roodt/Syre	500,00 €
Bierger vu Bierg	500,00 €
Widdebiergfrënn	500,00 €
Amicale CIS Menster	500,00 €
Total	**5.000,00 €**

Associations sportives	Subside
D.T. Syra Olingen	2.500,00 €
D.T. Roodt/Syre	2.500,00 €
F.C. Syra Mensdorf	2.500,00 €
Tennis Roodt/Syre	2.500,00 €
Badminton	1.350,00 €
Fit and Fun	1.350,00 €
Total	**12.700,00 €**

3. CONVENTIONS:

3.1. Mise à disposition de locaux aux associations locales.

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres de retirer le présent point de l'ordre du jour.

3.2. Mise en œuvre et soutien financier du mini-projet «Atelier artistique» à Mensdorf dans le cadre du «projet parapluie» du GAL LEADER Miselerland.

Le conseil communal approuve la convention qui a été signée en date du 6 juin 2025 entre le collège des bourgmestre et échevins et le GAL LEADER Miselerland, concernant la mise en œuvre et le soutien financier (3.172,63 €). du mini-projet «atelier Artistique» à Mensdorf dans le cadre du «projet parapluie».

4. ACTES DE VENTE, D'ÉCHANGE ET D'ACQUISITION:

4.1. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section E de Mensdorf «Danzplaz».

Le conseil communal approuve l'acte de vente d'un terrain sis section E de Mensdorf «Danzplaz» numéro cadastral 1389/3 (5,70 ares).

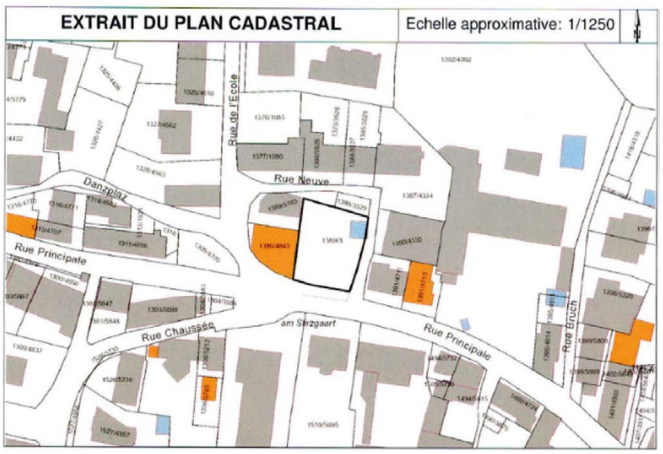

4.2. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section E de Mensdorf «Rue Strachen».

Le conseil communal approuve l'acte de vente d'un terrain sis section E de Mensdorf «rue Strachen» numéro cadastral 364/5916 (66,62 ares)

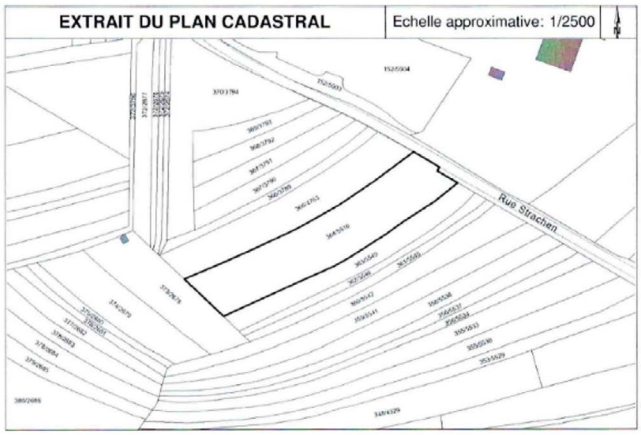

4.3. Approbation d'un acte de vente (échange) concernant un terrain sis section A de Berg «rue du Château».

Le conseil communal approuve l'acte de vente d'un terrain sis section A de Berg «rue du Château» numéro cadastral 115/1150 (1, 43ares) et numéro cadastral 108/1135 (1,49 ares). Il s'agit d'un échange de terrains, contre paiement d'une soulte.

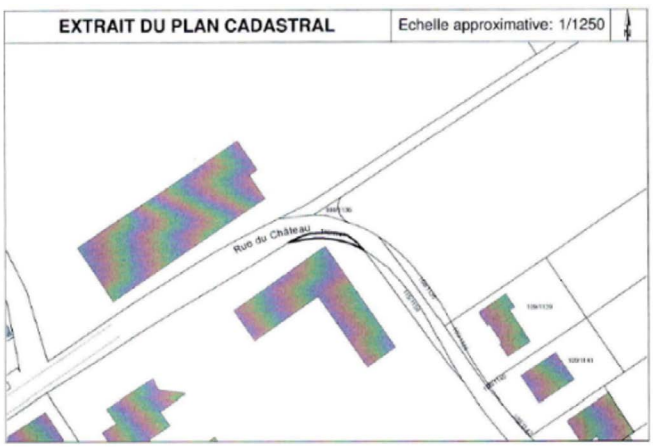

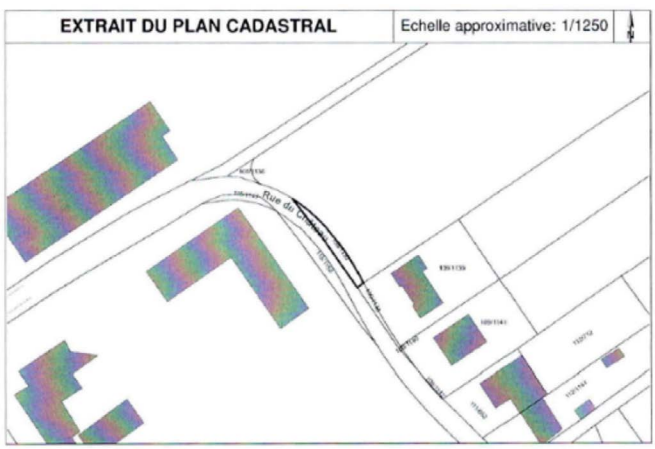

4.4. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section A de Berg «Rue du Château».

Le conseil communal approuve l'acte de vente d'un terrain sis section A de Berg «Rue du Château» numéro cadastral 109/1138 (0,38 ares).

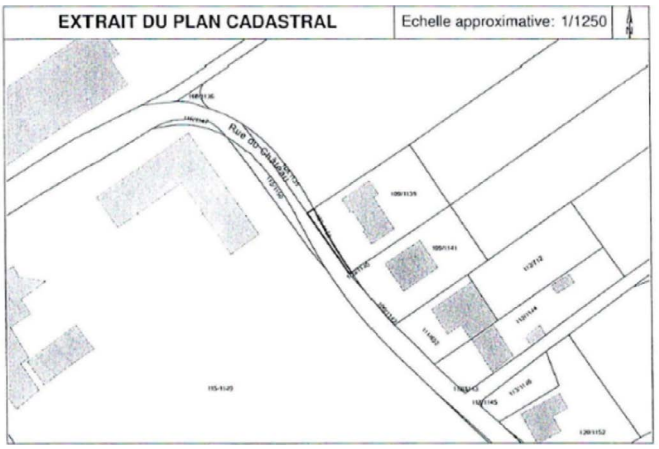

4.5. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section A de Berg «Rue du Château».

Le conseil communal approuve l'acte de vente d'un terrain sis section A de Berg «Rue du Château» numéro cadastral 112/1143 (0,2 ares).

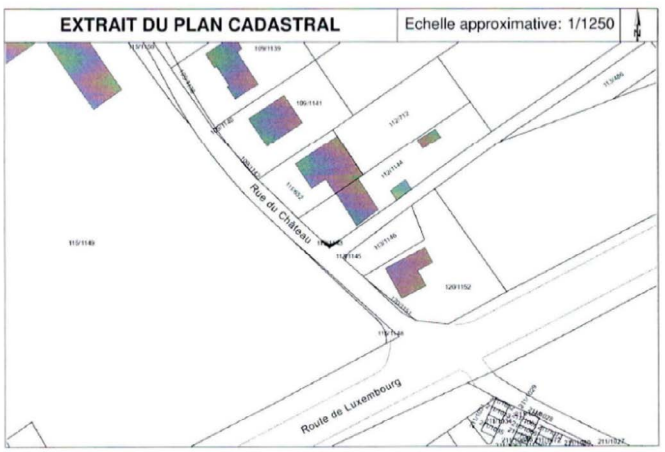

4.6. Approbation d'un acte de vente concernant des terrains sis section E de Mensdorf «Auf Pudels» et «Auf dem Flesser».

Le conseil communal approuve l'acte de vente de terrains sis section E de Mensdorf «Auf Pudels» numéro cadastral 1059/4176 (11,90 ares) et numéro cadastral 1059/4500 (11,40 ares) ainsi que «Auf dem Flesser» numéro cadastral 1066/2 (12,20 ares).

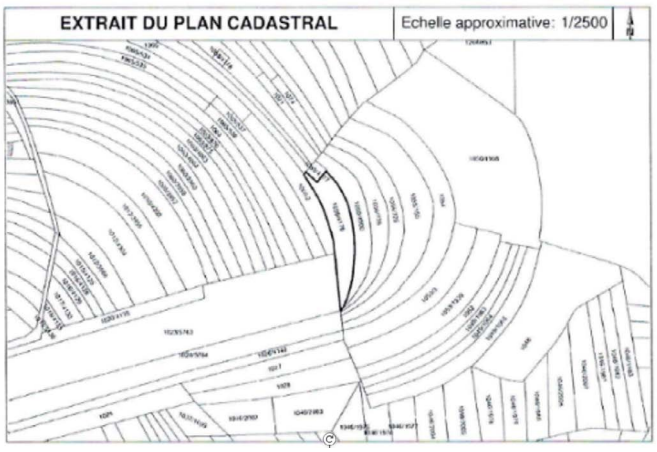

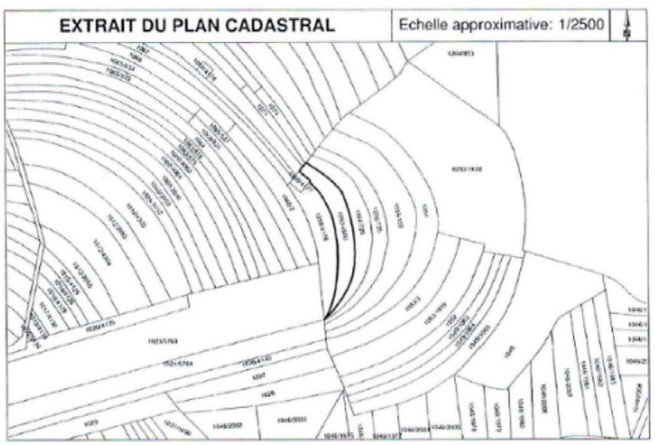

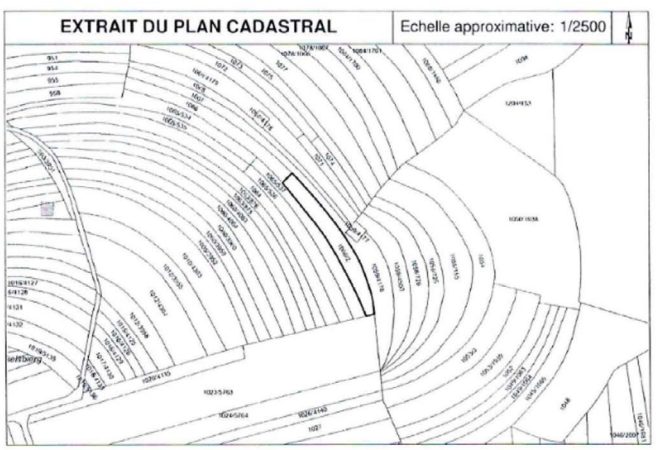

4.7. Approbation d'un acte de vente (échange) concernant un terrain sis section E de Mensdorf «Rue de Beyren».

Le conseil communal approuve l'acte de vente d'un terrain sis section E de Mensdorf «Rue de Beyren» numéro cadastral 1469/5915 (0,6 ares) et numéro cadastral 1469/5820108/1135 (0,6 ares).

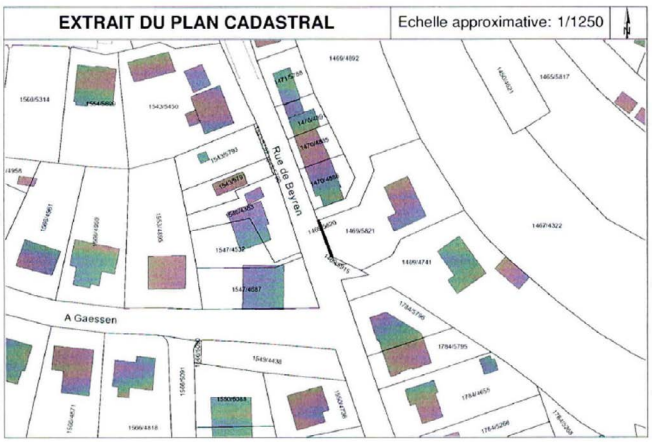

4.8. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section E de Mensdorf «Rue d'Uebersyren».

Le conseil communal approuve l'acte de vente d'un terrain sis section E de Mensdorf «Rue d'Uebersyren» numéro cadastral 734/5910 (0,2 ares).

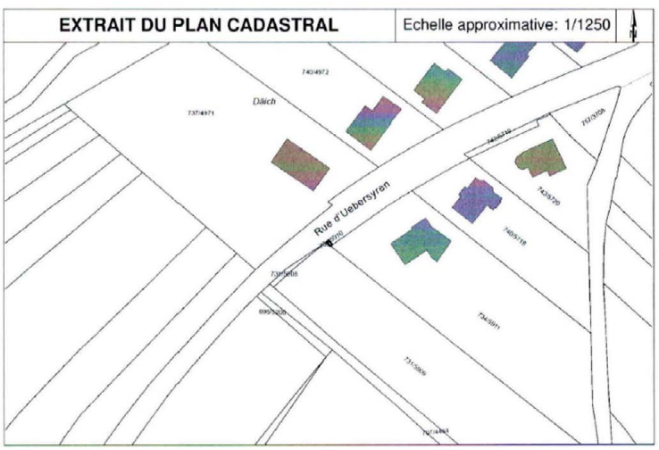

4.9. Approbation d'un acte de vente concernant des terrains sis section E de Mensdorf «Birk» et «Rue d'Uebersyren».

Le conseil communal approuve l'acte de vente de terrains sis section E de Mensdorf, «Birk» numéro cadastral 695/5200 (0,86 ares) et numéro cadastral 731/5908 ainsi que «Rue d'Uebersyren» numéro cadastral (0,27 ares).

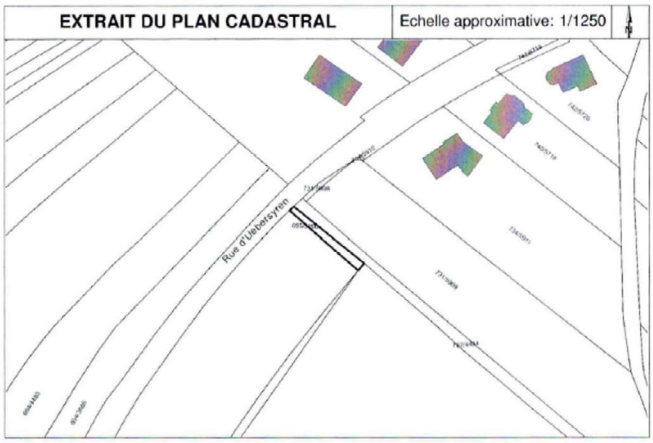

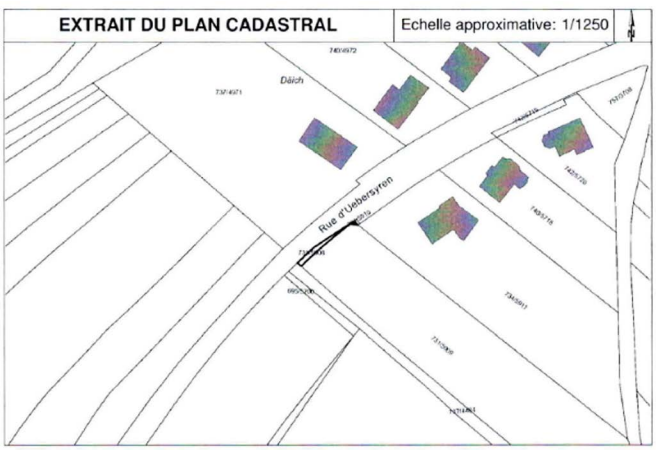

5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX:

5.1. Modification du règlement de police relatif à l'utilisation des dépôt de déchets verts à Berg et à Roodt/Syre.

Vu les avis positifs de l'Administration de l'Environnement (10/06/2025) et de la Direction de la Santé (18/06/2025), le conseil communal approuve à nouveau le règlement de police relatif à l'utilisation des dépôts de déchets verts à Berg et à Roodt/Syre.

5.2. Règlements de circulation.

Le conseil communal approuve les règlements de circulation suivant:

Quetschekraut kachen à Mensdorf

Quetschekiermes à Mensdorf

Rue Haupeschhaff à Roodt/Syre

Betzfield 2025 à Roodt/Syre

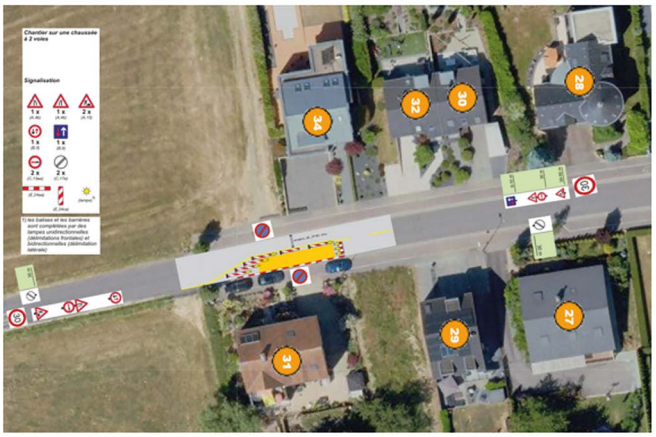

Skoda Tour de Luxembourg 2025

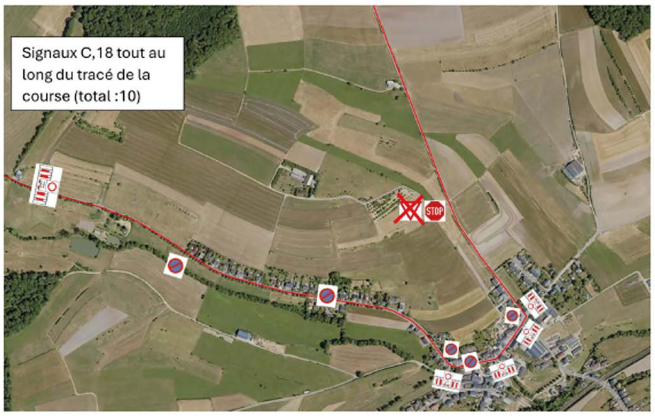

Vizfest – Ouljen

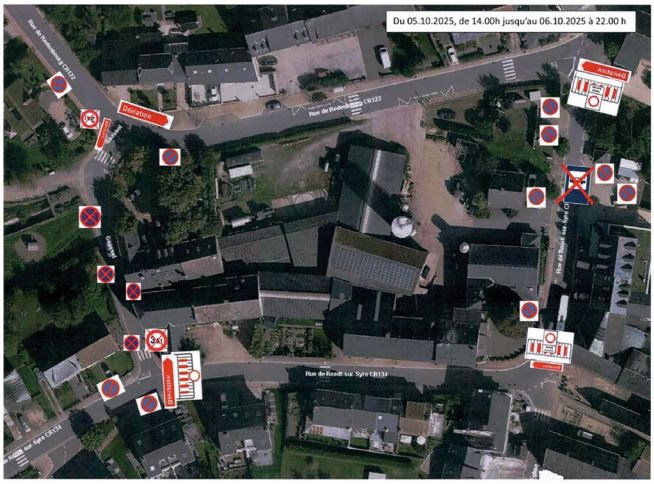

Rue d'Olingen à Betzdorf

Madame Fernande KLARES-GOERGES s'abstient du vote pour ce point sur l'ordre du jour.

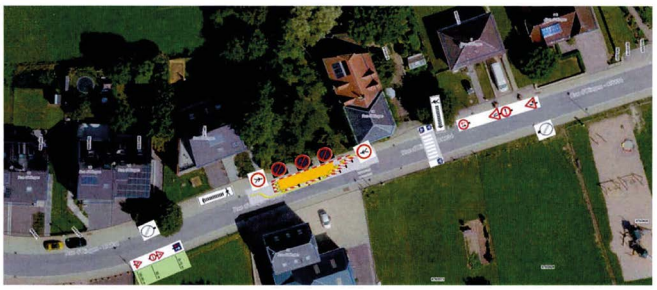

6. POINT AJOUTÉ PAR LA FRACTION «DÉI GRÉNG»: HEURES D'OUVERTURE DE LA BRASSERIE «MONKEL» À OLINGEN.

La fraction «déi gréng» a demandé l'ajout du présent point à l'ordre du jour de la séance du conseil communal, à la suite de la modification des heures d'ouverture de l'établissement.

La société «Brasserie Monkel Sàrl» a introduit une demande de modification des horaires d'ouverture du restaurant «Brasserie Monkel et Monkel Beach». Conformément à la convention en vigueur, la proposition visant à fermer l'établissement le dimanche tout en permettant son ouverture le samedi après-midi en relation avec le mini-train a été approuvée par le collège des bourgmestre et échevins.

7. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

Suivi chantiers

«Al Schoul» – Betzdorf.

La dalle au-dessus de la salle polyvalente est bétonnée.
Bloc A: la charpente est résistante aux intempéries. L'installation des fenêtres et portes extérieures est achevée.
Bloc B: Les travaux du HVAC et électrique sont en cours.
Les travaux d'isolation des murs extérieurs sont en cours.
Bloc C: les travaux du HVAC et électrique sont en cours. Les travaux de façades sont achevés. Le plâtrier a démarré les travaux.
Bloc D: Les travaux du HVAC et électrique sont en cours. Les travaux de façades sont achevés. Le plâtrier a achevé les travaux
Parking sous-terrain: travaux d'isolation du plafond ainsi que les travaux du HVAC et électrique sont en cours
Rampe de garage: les travaux sont achevés.
La canalisation principale pour les eaux pluviales est posée, le terrassement, pour les bassins de rétention sous-terrain, est achevé.

«Ale Pompjeesbau» – Mensdorf.

Les travaux du carrelage sont en cours. Le peintre et la menuiserie intérieure ont démarré les travaux.

Crèche – Roodt/Syre.

Les travaux des alentours autours de l'entrée principale ainsi qu'au rez-de-jardin tendent vers leur fin. Les travaux de parquet sont terminés. Les travaux de pose du caoutchouc sur les surfaces de circulation sont en cours. Les travaux d'installation finale des lots électrique et sanitaire ainsi que le montage des portes intérieures sont en cours. (inauguration 19-09-25)

Aire de jeux.

Les 2 tables de Ping Pong sont montées à Olingen et au campus scolaire à Roodt/Syre.

Terrain de football synthétique – Mensdorf.

Les travaux mise en œuvre du nouveau tapis du terrain de football sont en cours. Les travaux préparatoires pour l'installation des nouvelles clôtures sont achevés.

Mairie – Berg.

Les travaux de remplacement des portes de garage ont démarré.

Informations

Pharmacie – Roodt/Syre.

Personne n'a encore été nommé pour la pharmacie.

Pacte Nature
La commune a reçu la certification en argent du ministère de l'environnement.

8. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS.

Les conseillers communaux rapportent des réunions des comités syndicaux respectifs.

9. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

Ecole fondamentale – Grande chaleur
Madame Lynn ZOVILÉ demande comment la situation a été gérée dans l'école fondamentale lors de la récente vague de forte chaleur.
Le bourgmestre répond qu'il était en contact étroit avec la présidente de l'école. La direction régionale avait rappelé qu'il fallait veiller à ce que les enfants boivent suffisamment d'eau, mais il n'avait pas été question de fermer l'école. Mardi matin, de nombreuses communes avaient déjà décidé de suspendre les cours pour toute la journée de mercredi ou au moins pour l'après-midi. Après concertation avec la présidente d'école, il a été décidé de libérer également les enfants de l'école fondamentale en assurant un accueil pour les enfants pour l'après-midi. Toute l'organisation a été assez complexe. 36 enfants étaient encore à l'école l'après-midi; 26 enfants ont été emmenés à la piscine «Syrdall Schwemm».

Kiss & Go – École fondamentale à Roodt/Syre
Madame Lynn ZOVILÉ demande s'il est prévu que les haies au niveau du Kiss & Go soient prochainement taillées, car elles sont désormais devenues si larges qu'il est difficile de sortir correctement de la voiture.
Le bourgmestre répond que le service compétent s'en chargera.

Zone audiovisuelle à Betzdorf
Monsieur Claude BODEN demande s'il est possible que de nouvelles entreprises s'implantent dans la zone audiovisuelle à Betzdorf, afin de générer des recettes supplémentaires.
Le bourgmestre précise que cette zone audiovisuelle appartient à l'État. Il rappelle que le ministère de l'Économie a déjà été reçu il y a quelque temps par le collège échevinal, et qu'il avait alors indiqué être à la recherche de terrains de compensation. À l'heure actuelle, une exploitation du site n'est donc pas envisageable.

Brill – Sentiers pédestres
Monsieur Claude BODEN s'informe sur les sentiers de randonnée qui traversent le Brill, lesquels doivent être réaménagés en 2026 par l'Administration de la nature et des forêts. Apparemment, ce sentier a été complètement fermé et est désormais envahi par la végétation. Il demande s'il serait possible de laisser en place une solution provisoire praticable.
Le bourgmestre répond que le collège des bourgmestre et échevins a eu un rendez-vous avec l'Administration de la nature et des forêts, et qu'il en est ressorti clairement que les sentiers devaient rester accessibles. Selon les dernières informations toutefois, les travaux de réaménagement de ce chemin ne pourront pas être réalisés aussi rapidement que prévu, car un concept (projet pilote) est en cours d'élaboration pour repenser la construction de ce type de passerelles à l'avenir. Par conséquent, l'Administration de la nature et des forêts procède actuellement à la fermeture du sentier. La commune n'est pas satisfaite de cette décision et s'efforcera de rendre ces chemins à nouveau accessibles au public.

Route entre Olingen et Roodt/Syre
Monsieur Claude BODEN informe que, selon des informations provenant de la population, les voitures roulent souvent trop vite sur le tronçon entre Olingen et Roodt/Syre. Étant donné que des mesures sont régulièrement effectuées à cet endroit, il souhaite savoir si quelque chose peut être entrepris si cela se confirme comme étant vrai.
Le bourgmestre répond que le panneau installé sur la route pour mesurer la vitesse doit être analysé afin de déterminer si de nombreuses personnes roulent trop vite ou s'il ne s'agit que de cas isolés, et ensuite chercher une solution appropriée.

Al Millen à Olingen

Monsieur Jean-Pierre MEISCH informe qu'il y a des problèmes de réseau WIFI à la «Al Millen» à Olingen, ce qui empêche tout accès à Internet.

Le bourgmestre répond qu'il transmettra le problème au service technique.

Événements Commune / Associations

Monsieur Jean-Pierre MEISCH regrette qu'un événement de la commune ait de nouveau lieu le même jour qu'un concert de l'Ouljer Musek. Il demande s'il est possible de mieux coordonner les manifestations pour éviter les chevauchements.

Le bourgmestre répond que cela sera vérifié avec les agents compétents.

Site internet

Monsieur Jean-Pierre MEISCH déclare qu'il a été informé que sur le nouveau site internet, «Menster Musek» est écrit avec un «d» au lieu d'un «t».

Le bourgmestre répond qu'il transmettra cette remarque au service communication. (Après analyse aucune faute de frappe n'a pu être détectée.)

Tour à hirondelles à Olingen

M. Jean-Pierre MEISCH demande s'il est possible d'installer une tour à hirondelles à Olingen. Selon l'association Natur&Ëmwelt, (section Grevenmacher), Olingen est l'un des villages qui compte le plus d'hirondelles, d'où l'idée d'éventuellement installer une telle tour sur le terrain de jeu en collaboration avec Natur&Ëmwelt.

Le bourgmestre répond que cette idée a déjà été évoqué discuté avec le conseiller pour le pacte nature, qui a indiqué que le taux de réussite pour ce type de tour à hirondelles n'est pas extrêmement élevé. Il ajoute qu'il existe déjà de nombreux bâtiments communaux où des nichoirs ont été installés.

Concept pour cyclistes – Haupeschhaff à Roodt/Syre

Madame Fernande KLARES-GOERGEN demande quelle est la situation concernant un concept favorable aux cyclistes pour le Haupeschhaff.

Le bourgmestre répond que le concept de mobilité prévoit un projet de pistes cyclables. Cependant, la commune ne dispose malheureusement pas encore de tous les terrains nécessaires pour pouvoir réaliser ce projet. Il précise également que le Haupeschhaff est un chemin repris, sur lequel un sens unique ne pourra pas être autorisé. Il rappelle que la vitesse de la rue parallèle «Hunnemillen» est réduite à 30 km/h afin de la rendre accessible aux cyclistes.

«Käschtenallee» à Mensdorf

Madame Fernande KLARES-GOERGEN s'informe sur l'état des arbres dans l'allée des châtaigniers et souhaite savoir si ces arbres sont tous en si mauvais état qu'ils doivent tous être abattus. Elle demande également si, dans ce cas, les habitants seront informés de ces changements.

Le bourgmestre répond que suite à une analyse organisée par un expert en la matière tous les châtaigniers sont en mauvais état (en fin de vie) et doivent donc tous être enlevés. Selon l'INPA, toute l'allée des châtaigniers est protégée au niveau national et comme les arbres sont tous «en fin de vie», de nouveaux châtaigniers seront replantés lorsque l'allée sera réaménagée. Les nouveaux arbres seront également plantés plus loin de la route. Lorsque ce projet deviendra plus concret, les habitants seront bien entendu informés à ce sujet.

Cimetière forestier à Roodt/Syre

Monsieur Marc BOSSELER souhaite savoir s'il est prévu de construire un abri à l'entrée du cimetière forestier et s'il est également prévu d'y installer des plaques avec les noms des personnes enterrées près des arbres, comme c'est déjà le cas dans plusieurs autres communes. Il demande aussi s'il est possible d'enterrer une urne biodégradable dans le sol. Il ajoute que l'accès aux différents arbres est difficile pour les personnes en fauteuil roulant.

Madame Marie-Claire RUPPERT répond qu'un abri sera construit à l'entrée, tout en devant respecter certaines restrictions. Il est aussi prévu d'accrocher dans l'abri des plaques pour chaque arbre avec le nom des personnes décédées, ce qui évitera de devoir planter des clous dans les arbres. Il n'est pas prévu qu'un chemin à travers le cimetière forestier permette l'accès en fauteuil roulant à chaque arbre, car il faut que cela reste une forêt. Elle précise également qu'il faut éviter le plastique ou la céramique au cimetière forestier; ces éléments seront régulièrement retirés, bien sûr pas immédiatement après une inhumation.

Le bourgmestre ajoute que le règlement n'autorise pas à enterrer des cendres dans une urne biodégradable – cette proposition peut être soumise, mais il faudra attendre l'avis du Ministère de la Santé. Il explique également que les personnes récupèrent la pierre tombale de l'urne après la cérémonie.

Team Climat

Monsieur Marc BOSSELER demande, au nom de certains membres du team climat, si les feux d'artifice de l'année prochaine, prévus la veille de la fête nationale, pourraient être remplacés par autre chose, comme par exemple un spectacle laser. Il pense que certaines personnes ayant participé aux festivités ne sont pas originaires de la commune, et se demande s'il ne serait pas envisageable, dans les années à venir, d'introduire un système de bons d'accès distribués à l'avance aux habitants.

Le bourgmestre répond qu'un spectacle laser pourrait poser problème en raison du couloir d'approche aérienne au-dessus duquel se trouve la commune. Même les feux d'artifice doivent respecter une limite d'hauteur fixée à 55 mètres. Il prend bonne note du fait que des personnes extérieures à la commune ont participé à la fête, mais que le taux était insignifiant. Il rappelle que du personnel de l'Institut était également présent ce jour-là à Betzdorf. Il ajoute que, quoi qu'il en soit, que c'était une fête réussie.

Hall sportif à Roodt/Syre

Monsieur Patrick LAMHÈNE demande s'il est possible d'installer un distributeur d'eau dans le hall sportif à Roodt/Syre.

Le bourgmestre répond qu'il chargera le service technique d'installer des robinets plus grands, comme c'est déjà le cas sur le terrain de football à Mensdorf, afin que les personnes puissent y remplir leurs gourdes.

Budget participatif

Monsieur Hugo DA COSTA fait remarquer que suivant lui, le règlement relatif au budget participatif aurait dû être approuvé par le conseil communal et regrette que le délai pour soumettre un projet a été relativement court.

Le bourgmestre répond que le règlement sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil communal et que d'éventuelles adaptations pourront y être intégrées sur base des premières expériences. Les projets qui ont été soumis cette année sont prévus pour le budget 2026. Le délai de soumission sera prolongé l'année prochaine.

Bruit des avions

Monsieur Hugo DA COSTA s'informe sur les études régulières concernant le bruit des avions et souhaite savoir s'il est possible de lancer une telle étude avant la prochaine réunion de la commission de l'aviation afin de pouvoir, le cas échéant, obtenir une subvention pour nos citoyens.

Le bourgmestre répond qu'il a signalé, lors de la réunion de la commission de l'aviation – qui n'a eu lieu qu'une seule fois cette année – que la commune n'est pas satisfaite du fait qu'elle n'avait reçu aucune réponse de la part du Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics suite aux réclamations introduites par nos citoyens. Madame la Ministre a désormais présenté ses excuses par courrier et nous a signalé que les nouvelles routes aériennes seraient maintenues. Suivant ce courrier, la nouvelle route aérienne passerait désormais au-dessus de la forêt, ce qui, selon elle, ne dérangerait personne. Le bourgmestre a fait remarquer lors de la dernière commission, qu'il ne s'agit pas d'une forêt, mais d'un village d'environ 1000 habitants.
De surcroît, les vols de nuit ont augmenté mais la commune va entreprendre toutes les mesures possibles.

Pacte communal du Vivre ensemble

Monsieur Hugo DA COSTA évoque le Pacte communal du Vivre ensemble et demande pourquoi la commune ne fait pas encore partie des 38 communes actuellement impliquées, et si une participation à ce projet est prévue.

Le bourgmestre répond que la commune ne dispose pas encore d'un conseiller prévu pour ce projet. Une nouvelle convention est en cours d'élaboration avec la Croix-Rouge, dans laquelle le poste de ce conseiller sera intégré.